

Décision n° D2024_073

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

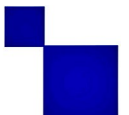
Vu le code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 523-4 et L. 523-5,

Vu l'arrêté de la ministre de la Culture et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 26 juillet 2018 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du bureau du patrimoine archéologique de la Seine-Saint-Denis,

Vu l'arrêté n° 2024-660 du préfet de la région d'Île-de-France – Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie en date du 2 décembre 2024 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique sur des terrains situés à Montreuil – rue Pierre de Montreuil – Sections cadastrales AI / AG – Parcelles 271p / 226p, pour une surface de 2 200 m², dans le cadre du projet de travaux de réseaux et de plantations d'arbres,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

décide



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241219-D2024_073-AR



- DE RÉALISER le diagnostic archéologique sur les terrains situés à Montreuil – rue Pierre de Montreuil – Sections cadastrales AI / AG – Parcelles 271p / 226p, pour une surface de 2 200 m², dans le cadre du projet de travaux de réseaux et de plantations d'arbres ;

- D'AUTORISER son représentant à signer la convention de réalisation dudit diagnostic à intervenir avec l'aménageur ou son représentant et tout document afférent à cette opération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20241219-D2024_073-AR